

ALGER16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ACTUALITE
SPORTS
SANTE
REGION
CULTURE
PUBLICITE
alger16 le quotidien

SCAN ME



Edition N°1435 du Dimanche 25 Janvier 2026 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DU MEILLEUR EXPORTATEUR POUR 2025



CINQ OPÉRATEURS
ÉCONOMIQUES DISTINGUÉS

P. 5

DIFFUSION PAR «FRANCE 2» DE CONTRE-
VÉRITÉS OFFENSANTES ET PROVOCATRICES



LE CHARGÉ D'AFFAIRES
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
À ALGER CONVOQUÉ AU MAE

P. 16

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION



REFORCER LE RÔLE DES MÉDIAS
ET DU SYSTÈME ÉDUCATIF

PHOTO: ALGER16

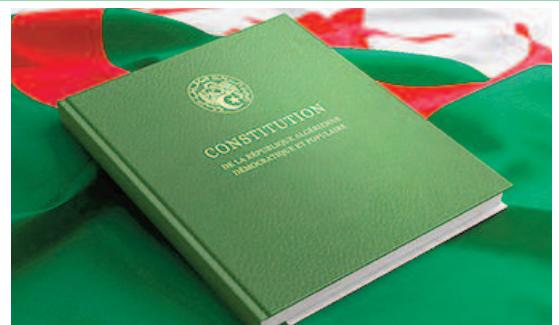
P. 6

RÉVISION TECHNIQUE DE LA CONSTITUTION

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DÉVOILÉES

• Un exposé comportant dix propositions concernant l'amendement technique de la Constitution a été présenté.

P. 3



DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES DERNIÈRES INTEMPORIES



L'ÉTAT À LA RESCOUSSE
DES FAMILLES SINISTRÉES

P. 4

Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a inspecté plusieurs villes du pays touchées par les dernières intempéries ayant affecté un grand nombre de communes.

saviez-vous

LE RND LANCE UN THINK TANK SUR LES QUESTIONS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le Rassemblement national démocratique (RND) a lancé, jeudi dernier à Alger, un think tank consacré à l'analyse des questions liées à l'économie nationale et à la proposition de solutions scientifiques en vue de contribuer au renforcement du développement national. Cette initiative a été annoncée par le secrétaire général du parti, Monder Bouden, lors d'une conférence intitulée "Développement national durable : réalisations et défis", tenue en présence des membres du bureau national, des cadres centraux et des représentants des deux chambres du Parlement, ainsi que des experts et des académiciens. S'exprimant à cette occasion, M. Bouden a précisé que ce think tank vise à réaliser la complémentarité entre l'expérience académique



et la pratique sur le terrain, car, a-t-il dit, les décisions fondées sur l'analyse scientifique "ne permettent pas seulement d'économiser l'effort, le temps et l'argent, mais contribuent également à

éviter les erreurs et à développer une capacité d'anticipation plutôt qu'une intervention tardive". Le think tank compte des groupes d'action spécialisés couvrant l'économie, le développement national, les jeunes, la gouvernance, la communication et les relations internationales, avec la possibilité de mettre en place de nouvelles équipes pour traiter des questions revêtant une importance pour la vie nationale comme la numérisation, la transition énergétique et autres.

Evoquant les réalisations de l'Algérie sur tous les plans, à la faveur d'une "volonté politique claire", M. Bouden a mis en avant l'importance que revêt la dimension prospective dans la proposition de solutions aux différentes questions économiques.

RENTRÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PLUS DE 285 000 NOUVELLES PLACES PÉDAGOGIQUES

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels mettra à disposition plus de 285 000 nouvelles places pédagogiques à l'occasion de la prochaine rentrée de la formation professionnelle, prévue le 15 février à l'échelle nationale, a indiqué le directeur des études au ministère, M. Fouad Khettal. Dans une déclaration à l'APS, M. Khettal a précisé que ces nouvelles places couvrent l'ensemble des modes et dispositifs de formation. Il a fait état de 57 155 places réservées au mode de formation par apprentissage et de 32 641 places dédiées à la formation résidentielle, auxquelles s'ajoutent la formation en cours du soir, la formation de la femme au foyer et en milieu rural, ainsi que les places destinées aux personnes à besoins spécifiques et aux bénéficiaires de l'allocation chômage. À ce propos, le responsable a souligné l'importance stratégique de la formation par apprentissage, qualifiée de levier essentiel de rapprochement entre la formation et le marché du travail dans la mesure où elle combine l'enseignement théorique dispensé au sein des établissements de formation et



l'application pratique au niveau des entreprises économiques, facilitant ainsi l'insertion professionnelle des stagiaires. En prévision de cette rentrée, M. Khettal a affirmé que le ministère a procédé à la mobilisation de l'ensemble des moyens nécessaires, notamment les ressources technico-pédagogiques, les filières ouvertes dans les établissements de formation, ainsi que les spécialités inscrites dans les programmes pédagogiques de la formation

professionnelle. Dans ce cadre, il a également fait savoir que de nouvelles spécialités ont été intégrées dans certaines wilayas, à l'instar de l'analyse des données, du montage et de la maintenance des panneaux photovoltaïques et du commerce électronique. Il a rappelé, à ce titre,

que le référentiel national des formations et des compétences comprend un large éventail de spécialités, ayant remplacé l'ancienne nomenclature nationale des branches et métiers qui comptait plus de 400 spécialités réparties sur 23 branches professionnelles. À travers ses offres de formation, le secteur accorde une attention particulière aux branches relevant de secteurs prioritaires, tels que l'agriculture, l'industrie, la numérisation, le bâtiment et les

travaux publics (BTP), le tourisme, l'hôtellerie, les eaux et l'environnement, ainsi que les énergies renouvelables. L'objectif, a-t-il expliqué, est d'assurer des formations en adéquation avec les exigences du marché de l'emploi et les besoins exprimés par les entreprises en matière de main-d'œuvre qualifiée. S'agissant des structures pédagogiques, le secteur compte plus de 1 100 établissements de formation répartis à travers le territoire national, comprenant des instituts nationaux spécialisés, des centres de formation professionnelle, ainsi que 18 centres d'excellence créés en partenariat avec des opérateurs économiques dans des domaines techniques et industriels répondant aux besoins actuels. À cela s'ajoutent 180 centres de développement de l'entrepreneuriat, mis en place afin d'accompagner les stagiaires tout au long de leur parcours de formation dans ce domaine. M. Khettal a rappelé que les inscriptions pour la prochaine rentrée de la formation professionnelle, entamées le 14 décembre dernier via la plateforme numérique www.takwin.dz, se poursuivront jusqu'au 7 février prochain.

Cheklat Meriem

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR JUMELAGE ENTRE DES UNIVERSITÉS ALGÉRIENNES ET ITALIENNES

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari, a présidé jeudi dernier, à Alger, la cérémonie de signature d'accords de jumelage et de partenariat entre des universités algériennes et l'Université de Gênes, ainsi que l'Agence pour l'économie et le développement financier de la région de Ligurie (FILSE) en Italie. Ces accords concernent les universités de Médéa, Ouargla, Tlemcen, Oran 1, Constantine 3, l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB) de Bab Ezzouar, ainsi que l'Ecole nationale polytechnique d'El Harrach (ENP). Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Baddari a précisé que ces accords visent à "renforcer la coopération et les échanges dans le domaine de la recherche et du transfert d'expertise en matière d'entrepreneuriat, de start-up et d'incubateurs d'entreprises, tout en encourageant la mobilité entre les deux parties au profit des composantes de la communauté universitaire". Ces accords permettront également "la mise en place de cursus académiques communs, ainsi que la préparation de diplômes et de parcours professionnels, et l'organisation d'universités d'état conjointes". S'agissant de la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat, ces accords ouvriront la voie à "l'accueil de projets étudiants communs en vue de la création de start-up, de PME, ainsi que la mise en place d'incubateurs d'entreprises et de centres de développement de l'entrepreneuriat, en s'appuyant sur les expériences algériennes et italiennes pionnières dans ce domaine", a-t-il ajouté. De son côté, le recteur de l'Université de Gênes, M. Federico Delfino, a souligné l'ouverture de son établissement à l'élargissement de la coopération scientifique, notamment avec les pays du sud du Bassin méditerranéen, saluant la coopération unissant l'Algérie et l'Italie dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la créativité.

L'ÉCOLE BRITANNIQUE INTERNATIONALE À ORAN INAUGURÉE

L'École britannique internationale a été inaugurée, mercredi dernier à Oran, sous la supervision de l'ambassadeur du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Algérie, James Downer. L'école dispense un enseignement couvrant les différents cycles scolaires, conformément aux programmes des écoles Cambridge International. Située dans la commune de Bir El Djir, cette école est la troisième du genre au niveau national. Elle propose un enseignement de qualité fondé sur les programmes Cambridge International, selon les responsables de l'établissement. Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie d'inauguration, l'ambassadeur britannique a réaffirmé l'engagement de son pays à soutenir toutes les formes de coopération académique avec l'Algérie, estimant que l'ouverture de cette école constitue une composante importante de cette coopération. Il a précisé que cet établissement éducatif est la première école britannique internationale à être ouverte en dehors d'Alger, laquelle abrite déjà deux écoles de ce type, dans le but de "répondre à la demande croissante en Algérie pour l'apprentissage de la langue anglaise selon le programme britannique". L'ambassadeur a ajouté que le partenariat entre l'Algérie et le Royaume-Uni est "fort et solide" et connaît une "dynamique continue" dans plusieurs secteurs vitaux, tels que le commerce, l'énergie et la défense, et plus particulièrement dans les domaines de la formation et de l'apprentissage des langues, soulignant l'existence d'un important potentiel pour renforcer la coopération bilatérale. De son côté, le directeur de l'école, Demchke Abdessamad, a indiqué que l'établissement a accueilli, au cours de l'année scolaire en cours, plus de 85 élèves, tandis que sa capacité d'accueil est de 300 élèves, en s'appuyant sur le programme Cambridge International.

RÉVISION TECHNIQUE DE LA CONSTITUTION

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DÉVOILÉES

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrib, a supervisé, hier, au Palais des Nations à Alger, l'ouverture des travaux d'une conférence dédiée aux projets de révision technique de la Constitution et de la loi organique relative au régime électoral. Cette rencontre, relayée par la Télévision nationale, s'est déroulée en présence du directeur de cabinet de la présidence de la République, M. Boualem Boualem, de plusieurs membres du gouvernement, des chefs de partis politiques, ainsi que du président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Au cœur des discussions, le directeur de cabinet de la Présidence a présenté un exposé détaillant dix propositions clés pour cette révision technique. Parmi elles, l'introduction d'une obligation de justifier d'un niveau d'instruction minimal pour pouvoir se porter candidat à la fonction de président de la République. Une mesure qui vise à renforcer la qualité des candidatures et à consolider les exigences du haut mandat exécutif. L'exposé a également porté sur les modalités de la prestation de serment constitutionnel, suggérant l'établissement de dispositions organisationnelles précises, notamment sur l'instance devant laquelle le serment est prêté et sur l'autorité compétente pour le prononcer. Il a été proposé, par ailleurs, de permettre au président de la République de convoquer des élections locales anticipées lorsque les circonstances l'exigent, conférant ainsi une plus grande réactivité aux pouvoirs exécutifs face aux besoins territoriaux.

Un autre point abordé concerne le Conseil supérieur de la magistrature. Il a été suggéré de supprimer l'obligation d'obtenir l'avis conforme de cette instance pour les nominations aux postes judiciaires sensibles ou dans le cadre du mouvement annuel des présidents de cours et des procureurs généraux, considérant que le président de la République préside déjà cette institution. La révision propose également une modification de la composition du Conseil, avec la suppression de trois catégories de membres — désignés par les deux



chambres du Parlement, la représentation syndicale et le président du Conseil national des droits de l'Homme — tout en intégrant le procureur général près la Cour suprême comme membre effectif. S'agissant du Parlement, la réforme technique prévoit l'extension de la durée du mandat du président du Conseil de la Nation de trois à six ans, afin d'assurer la continuité de l'expertise et de limiter les ruptures liées au renouvellement partiel. L'amélioration du cadre organisationnel de la session parlementaire ordinaire figure également parmi les propositions, avec une ouverture plus flexible au mois de septembre et une durée globale de dix mois, permettant ainsi une meilleure planification des travaux législatifs. Ces propositions témoignent d'une volonté d'adapter les institutions aux exigences contemporaines, en rationalisant les procédures, en consolidant l'efficacité des organes exécutifs et législatifs, et en optimisant le fonctionnement du système judiciaire. Si elles sont adoptées, ces mesures pourraient renforcer la stabilité institutionnelle tout en modernisant la gouvernance politique en Algérie.

L'IMPACT SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL

Par ailleurs, lors de la conférence, le Premier ministre a exposé les orientations majeures des propositions actuelles, en soulignant leur portée stratégique pour la nation. Il a précisé que ce conclave constitue une plateforme essentielle pour expliciter la substance des réformes engagées, permettant ainsi aux acteurs

présents de saisir pleinement leur incidence sur l'édifice institutionnel et le fonctionnement démocratique du pays. Le chef du gouvernement a réitéré que ces ajustements témoignent de la détermination inébranlable de l'État à approfondir le processus démocratique. « Elles visent à consolider l'État de droit sur des bases solides, tout en assurant un développement continu et réussi du système juridique national », a-t-il affirmé. À cet égard, il a érigé la Constitution de 2020 au rang d'initiative historique et d'acquis national majeur, la considérant comme la clé de voûte de la dynamique démocratique contemporaine. Pour le Premier ministre, les avancées législatives opérées depuis 2020 ont pérennisé la primauté du droit et sanctuarisé les institutions républicaines. « La Constitution, en garantissant les libertés et les droits, a favorisé une plus grande mobilité politique et renforcé le rôle de la société civile dans le processus décisionnel », a-t-il soutenu. M. Ghrib a, par ailleurs, insisté sur la préservation de l'équilibre des pouvoirs, pivot central de l'évolution constitutionnelle du pays. Dans cette perspective, il a apporté des précisions sur le volet opérationnel : la gestion matérielle et logistique des scrutins demeure dévolue au ministère de l'Intérieur, avec l'engagement formel de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à la régularité du processus électoral. Ces déclarations mettent en exergue l'ambition gouvernementale de concilier stabilité des institutions, transparence démocratique et rigueur organisationnelle dans le cadre de cette

révision technique. Sifi Ghrib a également rappelé que l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) jouit de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles en matière de supervision et de contrôle, garantissant ainsi l'intégrité et la crédibilité des suffrages. Il a néanmoins souligné que la réussite de ces réformes reste tributaire d'une synergie collective entre les institutions, la classe politique, la société civile et les médias.

Appelant à un dialogue empreint de responsabilité et tourné vers l'intérêt supérieur de la patrie, le Premier ministre a réaffirmé l'ouverture de l'exécutif aux propositions constructives. Selon lui, ces ajustements structurels sont les garants de la stabilité politique et du développement national.

M. Ghrib a conclu en inscrivant ce projet de révision technique dans la continuité du renforcement institutionnel initié lors du quinquennat suivant l'adoption de la Loi fondamentale de 2020, marquant une étape décisive vers la consolidation d'un système démocratique à la fois pérenne et résilient.

Ce chantier de révision technique marque une étape charnière dans l'évolution politique de l'Algérie post-2020. Loin d'être une simple retouche formelle, cette initiative s'inscrit dans une démarche de rationalisation de l'État, visant à substituer aux mécanismes parfois rigides une agilité institutionnelle accrue. Qu'il s'agisse de l'élévation des critères de compétence pour la magistrature suprême, de la reconfiguration du Conseil supérieur de la magistrature ou de l'harmonisation du calendrier législatif, l'objectif demeure unique : optimiser l'efficience des pouvoirs publics. Cette dynamique, portée par une volonté de concilier stabilité républicaine et exigence de modernité, souligne que la pérennité du modèle démocratique algérien repose désormais sur la qualité technique de ses textes fondamentaux. En plaçant le dialogue national au cœur de ce processus, le gouvernement ne se contente pas de réformer les structures ; il réaffirme le contrat social liant l'État aux forces vives de la nation. au final, la réussite de cette refonte technique sera le garant d'un système politique plus résilient, capable de transformer les acquis constitutionnels en leviers concrets de développement et de souveraineté.

G. Salah Eddine

BUREAU DU CONSEIL DE LA NATION LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE DU CODE DE LA ROUTE CONFORME À LA CONSTITUTION ET À LA LOI

Le Bureau du Conseil de la Nation a indiqué, jeudi dernier, dans un communiqué, que la procédure législative relative au Code de la route est conforme aux dispositions de la Constitution et de la loi, se disant surpris par les déclarations attribuées par le quotidien *El Watan*, dans son numéro paru jeudi 22 janvier 2026, à des membres du Conseil, selon lesquelles ils auraient rejeté ce texte de loi.

Le Bureau du Conseil de la Nation a réaffirmé que "comme l'a expliqué le président du Conseil de la Nation, lors de la séance plénière, la procédure législative relative au texte de loi portant Code de la route est conforme aux dispositions de la Constitution et de la loi, d'autant plus que 179 articles sur un total de

190 ont été adoptés, tandis que 11 articles seulement n'ont pas été adoptés et seront examinés par la commission paritaire".

Le Bureau du Conseil de la Nation s'est dit étonné et surpris par les déclarations attribuées par le quotidien *El Watan* dans son numéro paru jeudi à des membres du Conseil, selon lesquelles ces derniers auraient rejeté le texte de loi portant Code de la route, ainsi que par "la lecture dénuée d'objectivité et de professionnalisme qu'il en fait".

Au lendemain de la séance plénière lors de laquelle le Conseil de la Nation s'est prononcé sur le texte de loi portant Code de la route, le Bureau du Conseil de la Nation, présidé par M. Azouz Nasri, président du

Conseil, se dit surpris et étonné par ce que le quotidien *El Watan* a publié, au sujet de ce texte de loi. Le communiqué du Bureau cite tout particulièrement "le titre à la Une du quotidien", selon lequel les membres du Conseil de la Nation auraient rejeté le Code de la route, et "la teneur de l'article publié en page 4, qui est très loin de la vérité".

Dans son communiqué, le Bureau exprime "son rejet catégorique de toute lecture ou interprétation dénuée d'objectivité et de professionnalisme, ne se souciant guère de la recherche de la vérité et révélant une méconnaissance des notions élémentaires des dispositions constitutionnelles et juridiques liées au travail législatif dans notre pays". APS

DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES DERNIÈRES INTEMPORIES

L'ÉTAT À LA RESCOUSSE DES FAMILLES SINISTRÉES



Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, inspecte, depuis jeudi dernier, plusieurs villes du pays touchées par les dernières intempéries ayant affecté un grand nombre de communes.

À l'instar des wilayas de Chlef et de Relizane, le ministre, accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, ainsi que du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughelaf, s'est informé de la situation générale dans la wilaya de Mascara suite aux intempéries, des impacts engendrés par les fortes précipitations enregistrées, ainsi que des mesures prises pour garantir la sécurité des citoyens et assurer leur prise en charge.

La délégation ministérielle a entamé cette visite par le lancement d'un convoi de solidarité au profit des familles affectées par ces perturbations météorologiques. Ce convoi comprend des aides matérielles, des matelas et des couvertures, en plus de la mobilisation d'équipes spécialisées chargées de l'accompagnement psychologique et social des familles sinistrées.

Par la suite, M. Sayoud a suivi un exposé détaillé présenté par les autorités locales, portant sur les dispositifs préventifs mis en place à l'échelle de la wilaya afin de limiter les effets des intempéries, notamment en matière de sécurisation du réseau routier, de protection des personnes et des biens, et de garantie d'interventions rapides et efficaces des différents services concernés. À l'issue de cette présentation, le ministre a salué les efforts déployés, mettant en avant les actions anticipatives et les mesures préventives adoptées face aux perturbations météorologiques. Il a souligné, à ce titre, que la prévention constitue un « choix stratégique » pour faire face aux risques liés aux intempéries et aux inondations. M. Sayoud a également mis en

exergue la bonne organisation et la coordination étroite sur le terrain entre l'ensemble des intervenants, ce qui a permis de réduire les risques, de préserver la sécurité des citoyens et de protéger leurs biens, tout en assurant la continuité du fonctionnement des services publics. Sur la RN17, reliant les communes de Hacine et de Mohammadia, la délégation ministérielle a inspecté le tronçon endommagé au niveau de l'oued Fergoug, ainsi que les propositions opérationnelles envisagées pour le traitement durable de ce point noir.

LES DÉGÂTS OCCASIONNÉS À RELIZANE INSPECTÉS

Dans le même contexte, M. Sayoud a inspecté, à Relizane, les dégâts causés par les récentes perturbations météorologiques ayant touché plusieurs communes de la wilaya. Le ministre, accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughelaf, ainsi que des autorités locales, a constaté les conséquences de ces perturbations et pris connaissance, sur le terrain, des mesures mises en œuvre à cet effet.

M. Sayoud et la délégation l'accompagnant ont entamé cette visite d'inspection par l'examen de la situation de l'école primaire "Chahid Mefah Tahar", située au quartier des Tôles dans la commune de Relizane, où il a écouté les préoccupations des citoyens sinistrés, affirmant l'engagement des pouvoirs publics à prendre en charge leurs doléances. La délégation a ensuite suivi deux exposés détaillés portant sur le bilan des interventions menées par les

services de la Protection civile pour faire face aux conséquences des intempéries au cours des 72 dernières heures dans les différentes communes de la wilaya, ainsi que sur une situation actualisée des principaux points touchés, la wilaya ayant enregistré 140 interventions.

Le second exposé a porté sur les procédures et mesures prises dans le domaine de la protection de la ville contre les risques d'inondation. Lors de la supervision d'une séance de travail élargie regroupant les membres de la commission de sécurité et les responsables locaux, M. Sayoud a donné des instructions soulignant la nécessité du respect strict des règles d'urbanisme, en tant que mesure préventive essentielle pour réduire les risques et protéger les citoyens et leurs biens. Le ministre a également salué, lors de son intervention devant la commission, les efforts de l'ensemble des intervenants cadres, agents, ainsi que les citoyens bénévoles pour leur sens élevé de responsabilité et leur mobilisation efficace, notant que cela a permis une prise en charge rapide de la situation et un retour à la normale.

VISITE À CHELEF

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a inspecté, à Chlef, les dégâts occasionnés par les récentes intempéries ayant touché plusieurs communes de la wilaya et causé le décès d'une fillette dans la commune de Zeboudja. Il était accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, et du directeur général de la Protection civile, colonel Boualem Bouréla, sur instruction du président de la

République, M. Abdelmadjid Tebboune, afin de faire un constat des conséquences des intempéries ayant affecté la wilaya et de s'enquérir des mesures prises en la matière. Dans une déclaration à la presse, après avoir présenté ses condoléances à la famille de la fillette décédée Lamia Azoumi (13 ans), emportée par les crues de l'oued Chegroun, à Zeboudja, à la suite d'importantes précipitations, M. Sayoud a indiqué que "sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, nous sommes présents à Chlef pour inspecter les conséquences des récentes intempéries ayant touché la wilaya et aussi les wilayas de Mascara et de Relizane". Le ministre a ajouté que cette visite vise aussi à transmettre les condoléances du président de la République et des membres du gouvernement à la famille de la victime.

De son côté, Mme Mouloudji a affirmé que son département ministériel avait donné des instructions aux cellules de proximité de solidarité, dès le début des intempéries, en vue de mobiliser toutes les équipes, de fournir des aides matérielles et d'assurer la prise en charge psychologique et sociale des personnes touchées. En marge de cette visite, M. Sayoud a écouté les préoccupations des citoyens des régions d'Ellouaïlia (commune de Bouzeghaïa), d'El Felagua (commune de Benaria) et de Hamil (commune de Zeboudja), relatives aux projets de développement, au logement rural et au revêtement des routes en vue de lever leur isolement. Il a ordonné aux autorités locales de prendre en charge la réalisation de plusieurs ponts et de trouver des solutions à leurs doléances.

Les deux ministres ont également donné le coup d'envoi d'une caravane de solidarité au profit des citoyens affectés par les intempéries dans la wilaya de Chlef, comprenant des aides matérielles, des matelas, des couvertures, ainsi que des équipes spécialisées pour la prise en charge psychologique et sociale. A noter que suite aux dernières intempéries, les unités et équipes de la Protection civile ont effectué 36 interventions pour l'évacuation et le pompage des eaux pluviales et des crues chargées de terre et de boue dans plusieurs zones et quartiers relevant de 12 communes de la partie ouest et nord de la wilaya. Une hausse du niveau des eaux de l'oued Allala, au quartier des « Frères Bourich » dans la commune de Ténès, de l'oued Boukhandek à Sidi Okacha et de l'oued Taflout à Boukadir a été également constatée, entraînant l'évacuation de trois (3) familles, tandis qu'une fillette âgée de 13 ans est décédée après avoir été emportée par les eaux dans la commune de Zeboudja.

Cheklat Meriem /APS

REMISE DU PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MEILLEUR EXPORTATEUR DE L'ANNÉE 2025

CINQ OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DISTINGUÉS

Charge par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a présidé, jeudi dernier à Constantine, la cérémonie de remise du Prix du président de la République du meilleur exportateur de l'année 2025.

Le prix a été décerné à cinq entreprises en reconnaissance de leurs efforts et de leur contribution à la diversification et au développement des exportations algériennes hors hydrocarbures.

La cérémonie s'est déroulée en présence de membres du gouvernement, du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Mouda, de plusieurs walis, de représentants d'organisations professionnelles et de responsables d'entreprises publiques et privées.

Le Prix du président de la République du meilleur exportateur a été décerné aux Etablissements Haddoud Salim pour la catégorie "produits agricoles", au groupe Sonelgaz S.p.a. pour la



catégorie "services", à l'entreprise Aldaph Novo Nordisk pour la catégorie "industrie pharmaceutique", à la S.a.r.l. Sobco dans la catégorie "industrie alimentaire" et à l'entreprise Abbas Turki Saoud dans la catégorie "jeunes exportateurs". Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, M. Kamel Rezig, a indiqué, dans une

allocution prononcée à cette occasion, que ce prix est attribué dans le cadre de "la valorisation des efforts déployés par l'Etat pour accompagner et soutenir les exportateurs, et honorer les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'exportation, en reconnaissance de leurs efforts et de leur contribution effective à la

transformation structurelle de l'économie nationale et à la transition d'un modèle économique rentier à une économie productive, compétitive et ouverte sur les marchés extérieurs".

Il a ajouté que cette cérémonie, organisée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, "constitue une contribution supplémentaire aux efforts de l'Algérie visant à encourager les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, à améliorer leur compétitivité, à hisser leurs performances et à renforcer leur présence sur les marchés internationaux".

Pour rappel, le Prix du président de la République du meilleur exportateur, créé en vertu du décret présidentiel N° 202-24 du 24 juin 2024, a pour objet d'honorer les opérateurs économiques exerçant l'activité d'exportation en reconnaissance de leurs efforts et de leur contribution à la diversification et au développement des exportations algériennes hors hydrocarbures.

G. S. E.

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE)

UNE HAUSSE MONDIALE À 1 600 MILLIARDS DE DOLLARS EN 2025

Les investissements directs étrangers (IDE) ont augmenté de 14% à l'échelle mondiale en 2025, atteignant 1 600 milliards de dollars, marquant ainsi un rebond après deux années de repli, selon un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Les flux d'IDE à destination des économies développées ont enregistré une forte progression de 43 %, pour s'établir à 728 milliards de dollars, soutenus notamment par l'Europe et les centres financiers, tandis que les flux vers les économies en développement ont reculé de 2%, à 877 milliards de dollars, représentant 55 % des IDE mondiaux, a précisé la CNUCED dans la dernière édition de son Moniteur des tendances de l'investissement mondial, publiée sur son site officiel.

Dans ce contexte, l'organisation a souligné que l'essentiel de cette hausse des IDE est attribuable à des flux financiers transitant par les grands centres mondiaux, plutôt qu'à de nouveaux investissements physiques, relevant une concentration croissante de l'investissement dans un nombre limité de secteurs à forte intensité capitalistique, tels que les centres de données. Ainsi, plus de 140 milliards de dollars de

l'augmentation enregistrée proviennent de l'accroissement des flux transitant par des centres financiers mondiaux, davantage lié aux transactions financières qu'à une expansion généralisée de l'investissement.

Dans le même temps, la valeur des fusions et acquisitions internationales a reculé de 10%, alors que le financement international des projets a diminué pour la quatrième année consécutive, chutant de 16 % en valeur et de 12 % en nombre d'opérations, revenant aux niveaux observés en 2019.

Selon l'organisation onusienne, l'investissement mondial se concentre de plus en plus dans des secteurs stratégiques à forte intensité de capital, en particulier les centres de données, qui ont représenté plus d'un cinquième de la valeur mondiale des nouveaux projets en 2025.

Les annonces d'investissement dans ce domaine ont dépassé 270 milliards de dollars, portées par la demande croissante en infrastructures d'intelligence artificielle (IA) et en réseaux numériques.

Par ailleurs, la valeur des investissements dans les projets de semi-conducteurs a progressé de 35 %, alors

que le nombre de projets a fortement diminué dans les secteurs exposés aux droits de douane et fortement intégrés aux chaînes de valeur mondiales, notamment le textile, l'électronique et la machinerie, a fait savoir la même source.

L'investissement international dans les infrastructures a, pour sa part, reculé de 10 % en 2025, principalement en raison d'une baisse marquée des projets dans le domaine des énergies renouvelables.

Pour 2026, la CNUCED anticipe une hausse mais modeste des flux d'IDE, si les conditions de financement continuent de s'assouplir et que les fusions et acquisitions transfrontalières amorcent une reprise, par ailleurs annonçant la tenue d'un Forum mondial de l'investissement en octobre 2026 à Doha, sous le thème "Investir dans l'avenir".

Ce rendez-vous qui réunira décideurs publics, investisseurs et institutions internationales devra être l'occasion d'examiner les moyens de renforcer l'impact de l'investissement en faveur du développement, notamment dans les pays et les secteurs confrontés aux déficits de financement les plus importants.

APS

ÉNERGIE : LE COMMERCE MONDIAL DU GNL DÉPASSE LES 40 MILLIONS DE TONNES EN UN MOIS

Le commerce mondial du gaz naturel liquéfié (GNL) a dépassé, pour la première fois, le seuil de 40 millions de tonnes en décembre 2025, selon le dernier rapport mensuel du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF). Les importations mondiales de GNL ont atteint un niveau record de 41,9 millions de tonnes en décembre dernier, enregistrant une hausse de 10% en glissement annuel, d'après les données publiées dans ce rapport. L'Europe a été le principal moteur de

cette croissance du GNL tirée par des importations afin de compenser le recul des approvisionnements en gaz par gazoducs, tandis que la région Asie-Pacifique a connu également une reprise de sa consommation, soutenue par la baisse des prix. S'agissant des exportations mondiales de GNL en décembre 2025, celles-ci ont progressé de 8,3% en rythme annuel, soit une augmentation de 3,11 millions de tonnes, pour atteindre un niveau record de 40,51

millions de tonnes, précise le rapport. Les Etats-Unis, l'Australie et le Qatar sont restés en tête du classement des principaux pays exportateurs de GNL, a ajouté le même document, soulignant que les principales régions consommatrices de gaz ont connu une hausse de la demande en décembre 2025. Ainsi, la consommation a augmenté de 0,3 % en glissement annuel dans l'Union européenne (UE) pour atteindre 40 milliards de mètres cubes

(m3), principalement portée par la hausse de la demande en chauffage résidentiel et par l'augmentation de la production d'électricité à partir du gaz dans un contexte de baisse des températures moyennes par rapport à l'année 2024.

Par ailleurs, la consommation de gaz aux Etats-Unis a progressé de 6,8% en glissement annuel pour atteindre 99,5 milliards m3, a-t-on souligné de même source.

APS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

REFORCER LE RÔLE DES MÉDIAS ET DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les ministres de la Communication, Zoheir Bouamama, et de l'Éducation nationale, M. Mohamed Seghir Saâdaoui, ont supervisé hier à Alger une journée de formation destinée aux journalistes spécialisés dans le domaine de l'éducation, à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation.

Organisée au siège du ministère de la Communication, cette rencontre avait pour objectif de renforcer le rôle des médias dans la sensibilisation du public, de valoriser les actions et réussites de l'État dans le secteur éducatif, et d'assurer une couverture journalistique de qualité face aux défis liés à la transformation numérique et aux réformes éducatives, tout en affirmant le statut de l'éducation comme droit constitutionnel. Lors d'une allocution prononcée à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, le ministre de la Communication, M. Zohir Bouamama, a rappelé que « la gratuité de l'enseignement est l'un des plus grands acquis nationaux » et qu'elle « ne saurait être compromise ». Il a souligné que depuis l'indépendance, l'État algérien a fait de l'éducation une priorité stratégique, alors que, sous le colonisateur, elle était un domaine strictement réservé. Aujourd'hui, elle est reconnue comme un « droit constitutionnel et un pilier fondamental du développement du capital humain, garant d'un développement global et durable ». Le ministre a également insisté sur l'importance de l'éducation en tant qu'indicateur de progrès : « L'éducation est un indicateur clé permettant de mesurer le développement des nations. » En Algérie, « l'État algérien a déployé tous les efforts possibles pour promouvoir et diffuser l'éducation », conformément à la politique de développement engagée dès le rétablissement de la souveraineté nationale.

M. Bouamama a mis en lumière l'engagement constant de l'État dans la lutte contre l'ignorance et l'illettrisme, soulignant que celui-ci découle du profond respect du peuple algérien pour le savoir et les érudits, enraciné dans un riche patrimoine culturel. Il a rappelé que « notre peuple est résistant et n'a jamais accepté aucune forme de colonialisme, notamment ses tentatives d'effacer l'identité, d'anéantir l'histoire et de répandre l'ignorance sous toutes ses formes ». À cet égard, le ministre a déclaré : « À l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, il convient de rappeler les efforts considérables déployés par l'État dans ce secteur stratégique et vital, et de saluer les réalisations importantes qui ont permis à notre pays d'occuper des positions de premier plan sur le continent et dans la région. » Il a précisé que le budget alloué cette année à l'éducation s'élève à «environ 1 851 milliards de dinars algériens,



médias spécialisés ». L'objectif : construire « un pont de communication permanent et efficace entre le ministère et le citoyen » via l'ensemble des médias, transformant cette initiative en une expérience de participation positive et bénéfique pour tous les acteurs concernés. Cette rencontre témoigne de l'engagement du gouvernement à assurer le développement social harmonieux de chaque élève, reconnu comme garant de l'identité nationale et pilier de la sécurité sociale du pays. Elle souligne également l'importance de médias efficaces pour diffuser et analyser l'information afin de prévenir la propagation de fausses informations qui portent atteinte à l'intégrité de l'éducation et à sa place dans la société algérienne.

Cette journée illustre également la volonté du gouvernement de conjuguer excellence éducative et information responsable, en faisant des médias un relais essentiel pour promouvoir la qualité de l'enseignement et préserver les valeurs fondamentales de la nation. Elle pose les bases d'une « diplomatie éducative » durable, garantissant un dialogue permanent entre le ministère, les citoyens et la société civile.

Abir Menasria

soit 10,5 % du budget général de l'État », illustrant la volonté des pouvoirs publics de créer toutes les conditions nécessaires au développement du secteur, conformément aux exigences d'un développement national global, équilibré et durable. M. Bouamama a conclu en soulignant que « l'amélioration de la qualité de l'éducation demeure le principal défi » que le ministère, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, s'efforce de relever dans les mois à venir.

L'ÉDUCATION EN REMPART DE PRÉSÉRATION DE L'IDENTITÉ NATIONALE

Par ailleurs, lors de cette journée de formation, le ministre de l'Éducation nationale, M. Mohamed Seghir Saâdaoui, a souligné que « l'école algérienne n'est pas seulement un espace de réussite scolaire, mais bien l'institution chargée de sauvegarder les constantes et les valeurs authentiques de la nation ». Par ces mots, il a réaffirmé que le système éducatif constitue « la garantie fondamentale de la protection de l'identité nationale et de la promotion de la stabilité sociale », tout en appelant les médias à soutenir les efforts du secteur en diffusant « une information éducative exacte et responsable ».

Le ministre a qualifié l'éducation de « pilier de la sécurité sociale », précisant que toute manipulation de l'information éducative pourrait avoir des répercussions négatives sur la stabilité de millions de familles. Dans ce contexte, il a insisté sur le rôle crucial des journalistes : faire preuve de professionnalisme et s'informer auprès de sources officielles afin de garantir une opinion publique éclairée et à l'abri de la désinformation. Abordant les perspectives pour 2026, M. Saâdaoui a présenté les efforts du ministère pour moderniser le système éducatif, notamment à travers le développement des programmes scolaires et une « numérisation complète » de la gestion. Il a également annoncé la mise en place d'une cellule de communication dédiée à l'écoute des préoccupations et suggestions du public, renforçant ainsi le dialogue entre le ministère et

la société. Le ministre a ajouté que le secteur de l'éducation organisera des concours de recrutement et de promotion afin de renforcer le personnel pédagogique et administratif, assurant « l'égalité des chances » et contribuant à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement. En conclusion, M. Saâdaoui a insisté sur l'importance de cette journée de formation, qu'il a décrite comme « une première étape dans le renforcement de la diplomatie éducative et des



L'EXPLOITATION DE LA MINE DE GARA DJEBILET DES PROJETS STRUCTURANTS ATTENDENT L'ALGÉRIE

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a affirmé, vendredi dernier, dans la région de Gara Djebilet (Tindouf), que le projet d'exploitation de cette mine stratégique contribuera de manière significative à une transformation profonde de la carte économique et sociale du sud-ouest du pays, ainsi que de l'Algérie dans son ensemble.

Il a précisé que, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie a effectivement engagé l'exploitation de ses richesses minières et leur mise en valeur opérationnelle. Dans une déclaration à la presse, M. Sayoud, accompagné d'une importante délégation ministérielle comprenant le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, ainsi que la secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines chargée des Mines Karima Bakir Tafer, a indiqué que l'exploitation de la mine de Gara Djebilet est entrée dans sa phase effective dans un délai record. Il a ajouté que, lors des prochaines étapes, le projet d'exploitation de la mine de phosphate de Bled El Hadba, à l'est du pays, sera également lancé dans le cadre d'une vision nationale globale visant à diversifier l'économie nationale et à réduire la dépendance



aux hydrocarbures. Dans ce cadre, le ministre a souligné que les réalisations accomplies l'ont été en un laps de temps très court, annonçant l'entrée prochaine en service de la ligne minière. Il a précisé que le raccordement de la mine de Gara Djebilet au réseau ferroviaire national permettra l'acheminement du minerai de fer depuis l'extrême Sud-Ouest vers Oran, puis vers les autres wilayas du pays. M. Sayoud s'est dit "particulièrement fier de cette réalisation historique", à savoir la construction d'une ligne ferroviaire d'environ 940 km en moins de deux ans. Il a estimé que "l'exploitation de la mine de Gara Djebilet, longtemps considérée comme un rêve par les Algériens, est aujourd'hui devenue une réalité tangible grâce à la forte implication de l'Etat et à la

mobilisation de compétences et d'entreprises nationales, tant sur le plan humain que matériel". Il a, par ailleurs, salué le rôle central joué par les cadres et la jeunesse algérienne dans la concrétisation de ces projets stratégiques, affirmant que les acquis enregistrés ouvriront de nouvelles

perspectives à une économie nationale diversifiée. La délégation ministérielle avait entamé sa visite de terrain dans la wilaya de Tindouf par l'inspection de la gare ferroviaire du chef-lieu de wilaya, où des explications détaillées ont été fournies sur les différentes installations mises à la disposition des voyageurs. Elle a ensuite effectué un voyage d'essai en train reliant Tindouf à Gara Djebilet. La visite s'est poursuivie par l'inspection du

projet de la voie ferrée et de la gare ferroviaire de Gara Djebilet, avant de s'achever par une halte au niveau du site de chargement des premières expéditions de minerai de fer dans la même zone.

APS

UNE DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE EN VISITE DANS LA WILAYA DE BÉCHAR

Les divers aspects techniques liés aux préparatifs de la mise en exploitation officielle de la ligne ferroviaire minière ouest reliant Béchar-Tindouf -Gara Djebilet (950 km) ont été passés en revue, vendredi soir, par une délégation ministérielle en visite de travail dans la wilaya de Béchar. Composée du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, de la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, ainsi que la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines chargée des Mines, Mme Karima Bakir Tafer, la délégation a évalué, sur le terrain, l'état d'avancement des travaux de la ligne minière ouest et la disponibilité des infrastructures ferroviaires, notamment au niveau de la gare "Menaï Mohamed" de Béchar.

Les membres du gouvernement étaient accompagnés du directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, et du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Bourelaf. La délégation a rejoint Béchar en provenance de la wilaya de Tindouf, où elle a inspecté la gare ferroviaire du chef-lieu de wilaya, avant d'effectuer un voyage d'essai à bord d'un train reliant Tindouf à Gara Djebilet. La visite s'est poursuivie par l'inspection du projet de la voie ferrée et de la gare ferroviaire de Gara Djebilet, pour s'achever par une halte au niveau du site de chargement des premières expéditions de minerai de fer dans la même zone.

www.alger16.dz
 Alger16 quotidien



FIGURE EMBLÉMATIQUE DE LA CHANSON KABYLE

CÉLÉBRATION DES 70 ANS DE LA NAISSANCE DE MATOUB LOUNÈS

À l'occasion du 70^e anniversaire de la naissance de Matoub Lounès, figure emblématique de la chanson kabyle et de l'engagement artistique, la Direction de la culture et des arts de la wilaya de Tizi-Ouzou organise, aujourd'hui, un spectacle artistique commémoratif à la Maison de la culture Mouloud-Mammeri. Prévu à partir de 14 heures, l'événement est initié en collaboration avec la Fondation Lounès-Matoub et la Maison de la culture, dans un esprit de fidélité à l'œuvre et à la mémoire de l'artiste disparu.

Conçu comme un hommage pluriel, le programme se distingue par la diversité de ses expressions artistiques. Plusieurs artistes se succéderont sur scène pour faire résonner l'univers poétique et musical de Matoub Lounès. Le public pourra ainsi apprécier les prestations de Moh Smail, Malik Umarigh, Mayas et Céline Abbassi, dont les interprétations dialoguent avec l'héritage artistique du poète rebelle.

La dimension collective de cet hommage sera portée notamment par la chorale féminine « Yessis Nat Argan », lauréate de la quatrième édition du Concours de chant populaire féminin, organisée du 8 au 11 janvier dernier à Tizi-Ouzou, dans le cadre des festivités de Yennayer 2976. De son côté, l'atelier de poésie théâtralisée de la Maison de la culture Mouloud-Mammeri proposera une

création scénique originale, mêlant poésie et jeu dramatique dans une exploration sensible de la mémoire et de l'émotion. Né le 24 janvier 1956 à Taourirt Moussa, dans la commune de Béni Douala, Matoub Lounès s'est imposé comme l'une des voix les plus marquantes de la chanson kabyle. Poète, auteur-compositeur et interprète de l'ensemble de son œuvre, il entame sa carrière professionnelle en 1978. À travers ses chansons, il développe une parole libre et sans concession, dénonçant injustices et dérives sociales, tout en portant une œuvre d'une grande densité poétique, indissociable d'un engagement constant. Son assassinat, le 25 juin 1998, a profondément marqué l'Algérie. Pourtant, près de trois décennies après sa disparition, son œuvre demeure vivante, transmise et réappropriée, notamment par la jeune

génération qui continue de la faire vibrer sur scène. Au-delà de sa dimension artistique, cette commémoration se veut également un moment de recueillement, de transmission et de réflexion. Elle rappelle la place singulière qu'occupe Matoub Lounès dans l'histoire culturelle nationale : celle d'un artiste libre, profondément ancré dans son temps, dont l'œuvre continue de rassembler au-delà des générations. Par ailleurs, un hommage intitulé « 70^e anniversaire de la légende Matoub Lounès. L'écho de la liberté, 70 ans d'éternité » sera organisé au Cabaret Sauvage à Paris, le dimanche 1^{er} février à 16 heures. L'événement réunira plusieurs grandes figures de la scène musicale, dont Malika Domrane, Baaziz, Cheikh Sidi Bémol, Belaid Branis et Brahim Tayeb.

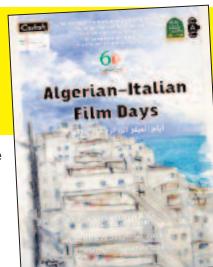
R. C.



JOURNÉES DU FILM ALGÉRO-ITALIEN À LA CINÉMATHÈQUE

À l'occasion du soixantième anniversaire du film emblématique La Bataille d'Alger, le Centre algérien de la cinématographie (CAC) organise, en partenariat avec la société Casbah Film Production et l'Institut culturel italien d'Alger, les Journées du film algéro-italien. Cet événement cinématographique a débuté hier et se poursuit jusqu'à demain soir à la Cinémathèque d'Alger. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de valorisation de la mémoire nationale et du patrimoine cinématographique algérien, tout en favorisant un dialogue culturel et artistique avec des partenaires internationaux.

À travers ces journées, les organisateurs ambitionnent de renforcer les échanges culturels et cinématographiques entre l'Algérie et l'Italie, tout en mettant en lumière les liens historiques et artistiques qui ont uni les cinéastes des deux pays, notamment autour d'œuvres abordant les thématiques de la résistance, de la libération et de la mémoire collective. Le programme de ces Journées du film algéro-italien s'articule autour de projections, de masterclass, de workshops ainsi que de rencontres et de débats ouverts au public. La première journée, prévue hier, débuté à 15h avec une masterclass consacrée au son, animée par Kamel Mekesser. La cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu à 17h. La soirée s'est clôturé par la projection du film La Bataille d'Alger, suivie d'un débat avec le public, offrant un moment d'échange autour de cette œuvre majeure du cinéma mondial. Réalisé en 1966, La Bataille d'Alger est considéré comme l'un des films les plus marquants de l'histoire du septième art et une référence incontournable du cinéma révolutionnaire. Le film retrace une période clé de la Révolution de libération algérienne, en se concentrant sur les événements de la Bataille d'Alger au cœur de la Casbah. À travers une approche quasi documentaire, il met en lumière les méthodes de la résistance



populaire et de l'organisation clandestine face à la répression et aux pratiques de torture du système

colonial. L'œuvre se distingue par son réalisme, l'utilisation d'acteurs non professionnels et un tournage sur des lieux authentiques. Récompensé par le Lion d'or au Festival international du film de Venise, La Bataille d'Alger a également été nommé aux Oscars, consacrant ainsi sa portée universelle et son impact durable. La deuxième journée, dimanche 25 janvier, s'ouvrira à 15h avec une masterclass dédiée à l'image, animée par Fry Lounis. À partir de 17h, le public assistera à des projections-débats autour de deux films. Le premier, Les Mains libres, est un documentaire algérien réalisé en 1964 par Ennio Lorenzini, qui propose un regard sur l'Algérie au lendemain de l'indépendance et témoigne des premières années de construction nationale. Le second, Trois pistolets contre César, est un film italo-algérien réalisé en 1967 par Enzo Peri. Ce western spaghetti retrace l'itinéraire de trois demi-frères partis à la recherche de la vérité sur la mort de leur père. Les Journées du film algéro-italien s'achèveront le lundi 26 janvier avec, à partir de 18h, la projection suivie d'un débat du film L'Étranger d'après l'œuvre d'Albert Camus. Cette séance sera précédée d'une masterclass consacrée au montage, animée par El Hachemi Miliani. À travers cette programmation riche et diversifiée, l'événement se veut à la fois un hommage au cinéma engagé, un espace de transmission de savoir-faire et de réflexion, ainsi qu'un rappel de la solidité et de la continuité des relations culturelles et cinématographiques entre l'Algérie et l'Italie.

Cheklat Meriem





ALGER16, le quotidien du Grand Public

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS



COMMENT LE CERVEAU CONTROLE-T-IL **LA DOULEUR ?**

**LA DOULEUR EST À LA FOIS UNE SENSATION UNIVERSELLE
ET UN PHÉNOMÈNE COMPLEXE, DONT L'EXPRESSION
ET LA SIGNIFICATION VARIENT CONSIDÉRABLEMENT
SELON LES INDIVIDUS, LES PAYS ET LES CULTURES.**

Longtemps considérée par la médecine occidentale comme un simple signal d'alarme visant à protéger l'organisme, la douleur est aujourd'hui considérée comme une manifestation complexe, qui mérite, en tant que telle, toute l'attention du corps médical.

Qu'est-ce que la douleur ?
La douleur est une sensation complexe, sensorielle et émotionnelle, qui met en jeu des récepteurs présents dans tout l'organisme (la peau, les organes, les muscles, les os, etc.), des nerfs qui conduisent l'information vers la moelle épinière puis le cerveau, et des régions du cerveau où elle est analysée, évaluée et où elle provoque des réactions et des émotions. La douleur est une sensation liée à la conscience. Elle s'efface lors du sommeil ou du rêve ; elle peut être atténuée à la faveur d'états de conscience modifiés (relaxation, hypnose, par exemple).

Quelles sont les causes des douleurs chez l'adulte ?

La douleur est provoquée des événements qui perturbent l'organisme : un accident, une brûlure ou, le plus souvent, une réaction inflammatoire. L'inflammation est un mécanisme naturel de protection et de réparation de l'organisme. Elle fait intervenir des substances chimiques sécrétées par les cellules de l'immunité, donc certaines stimulent les récepteurs de la douleur. Les inflammations chroniques sont la source de douleurs durables qui peuvent fortement perturber la vie quotidienne.

Comment l'inflammation intervient-elle dans la douleur ?

L'inflammation se déclenche dans de nombreuses circonstances : traumatismes, infections, allergies, etc. Elle accompagne les réactions immunitaires. Elle consiste en une suite de réactions biochimiques qui font intervenir des cellules (globules blancs par exemple) et des médiateurs chimiques sécrétés par ces cellules (histamine, prostaglandines, etc.). Certains de ces

médiateurs sont dits algogènes, c'est-à-dire qu'ils stimulent les récepteurs de la douleur. Certains médicaments antalgiques, comme l'aspirine ou les anti-inflammatoires non stéroïdiens, bloquent l'inflammation à différents stades et agissent ainsi sur la douleur, en diminuant la production des substances algogènes.

Les inflammations chroniques sont la source de douleurs durables qui peuvent fortement perturber la vie quotidienne.

Comment le cerveau contrôle-t-il la douleur ?

Les médecins ont remarqué depuis longtemps qu'une douleur intense, provoquée en un point de l'organisme, peut masquer toutes les autres sensations douloureuses. Ce phénomène s'explique par l'effet inhibiteur que le cerveau peut exercer sur les

structures relais de la moelle épinière. Le système nerveux possède également un arsenal de substances qu'il peut sécréter pour soulager la douleur, les endomorphines. Il s'agit d'une vingtaine de molécules, réparties en trois grandes familles : les endorphines, les enképhalines et les dynorphines. Les endomorphines agiraient à deux niveaux : sur les structures relais de la moelle épinière et sur les structures du cerveau chargées d'évaluer la douleur.

Quels sont les symptômes de la douleur chez l'adulte ?

Les symptômes de la douleur de l'adulte sont variés. On parle de douleur vive, déchirante, diffuse, fulgurante, irradiante, lancinante, pulsatile, etc. Les douleurs répétées et chroniques peuvent avoir un fort impact sur la qualité de vie au quotidien, et même provoquer de l'anxiété, voire de la dépression. L'évaluation médicale de la douleur commence par l'établissement d'un bilan complet, avec un historique médical du patient, la localisation de la douleur et les mots pour la décrire, les traitements antalgiques déjà entrepris, etc.

Pourquoi se frotte-t-on lorsqu'on a mal ?

Lorsque nous heurtons

violement un objet, notre premier réflexe consiste souvent à frotter la zone d'impact pour faire passer la douleur. Pourquoi est-ce efficace ? Lorsque nous frottons le point d'impact, nous créons une nouvelle sensation qui va aller perturber la transmission de la sensation douloureuse au niveau de la moelle épinière. Les cellules nerveuses vont en priorité faire passer l'information la plus persistante, en l'occurrence la sensation de frottement, aux dépens de la sensation douloureuse qui s'en trouve atténuée. Le froid agit de même et c'est pour cela qu'il est très utilisé dans le cas de blessures sportives. De plus, le froid ralentit l'inflammation et réduit la production de substances inflammatoires algogènes.

Pour vos petites annonces: **UN SEUL JOURNAL**

**Les petites annonces
sont à 150 DA seulement**

**Anniversaires, félicitations...
à 300 DA seulement**

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger



020 10 23 68

NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ
SAMU
021.67.16.16/
67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.58.32.32/
58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/
62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI BOUMEDIENE
021.54.15.15

AIR ALGERIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/
73.16.10

ENMTV
021.42.33.11/12

SNTF
021.76.83.65/
73.83.67

SNTR
021.54.60.00/
54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.24.59.70/85

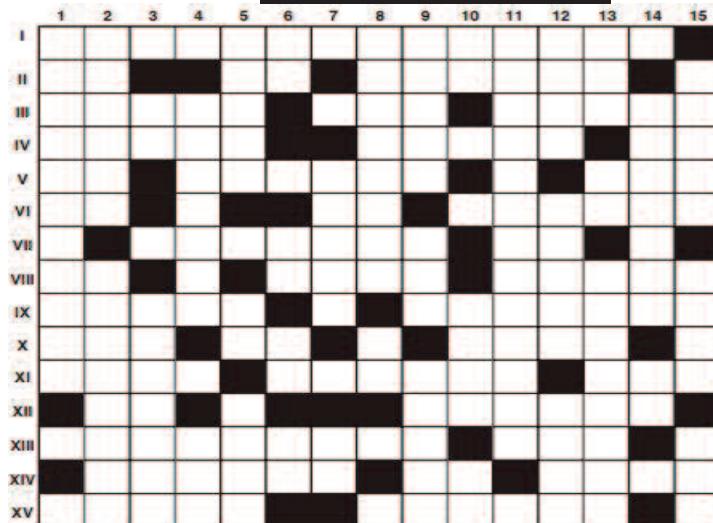
Hôtel El-Djazaïr
021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10/17

Mots Croisés N°1327



HORIZONTALEMENT

I. L'essentiel est d'y participer (deux mots). **II.** A été, à reculons. Les débuts à "bicyclette". **III.** Terrain de sport en gymnase. Entrée dans le "stade". **IV.** Comme certains centres. **V.** Habits de danseuses. A celle de foot, on y apprend le foot. Au cœur du "lancer". **VI.** Naissance d'allure". L'attaquant du milieu. Ce travail-là n'est plus imposé. **VII.** A l'entraîne, il a été difficile. Parce que comme lui, adepte de l'entraînement... Il faut savoir le doser. **VIII.** Ils ont leur "Part". Déesse qui aurait vachement aimé la pelouse du stade. **IX.** Matière de médaille pour le meilleur. Elle applaudit ses hommes. Elle écrit encore sur le tableau. **X.** Pelages sur le champ de courses. Crinière haut et fort. **XI.** Sigle de club. Départ d' "éternelle". Elever. **XII.** Virage de ski. Célèbre moto italienne. Un certain institut. **XIII.** En "athlétisme". Canine d'athlète. **XIV.** Epineuse complète d'athlète. Refus. **XV.** On cherche toujours à le battre. Reçu. Le sport des scolaires du mercredi après-midi. **XVI.** Le boxeur y passe avant de monter sur le ring. Essuyée.

VERTICALEMENT

1. Il moule le corps de la gymnaste. 2. Il est "jeté" chez l'héberophile. Plus confortable que le kart. 3. Un certain "yelle". Ces "chéhebs" -là sont sûrs de couler. 4. Coin où tirer les buts. Service à ne pas rentrer au tennis. 5. Personne de poids. Possessif. Une "rôle" brisée dans la chute. 6. Etalon chinois. Sur terre. Certains travaux. Un bout du "hamas". 7. Geste défensif au foot. Lettres de "leader". 8. Equipment. Utiles pour se délester avant l'épreuve ! 9. Classement. On y est, en salle. Souffle coupé. 10. Pronom. Meilleur vaut bien l'ère. Chiffre du départ. 11. Elle ambitionne à la compétition. 12. Déchet d'urine. Avec Décalation, on l'a "à fond". En location. 13. Une "ère" un peu bousculée. Départ de "soleil" à la barre fixe. Une telle démonstration nous mène aux nues. 14. Dynamisme. Un peu de "natation". 15. Champ de courses anglais. Saisons pour pratiquer les sports nautiques. Un certain club de foot.

CHOISIS LE BON CHEMIN



PHOTO DU JOUR



MOTS MÊLÉS

T	C	C	I	C	T	E	G	R	U	O	C
N	A	Q	B	O	I	G	N	O	N	C	E
U	R	C	M	R	P	T	N	A	E	E	P
P	O	A	O	R	O	O	R	U	V	L	E
C	T	H	U	V	R	C	T	O	S	E	F
E	T	N	C	V	A	I	O	I	N	R	T
R	E	P	I	N	A	R	D	L	A	I	E
I	A	O	A	L	A	A	C	I	I	H	R
S	P	N	I	N	R	H	S	O	C	J	O
E	A	A	G	U	R	E	T	A	T	A	P
S	P	E	R	S	I	L	M	E	L	O	N
S	I	O	P	E	C	H	E	X	I	O	N

AIL
ANANAS
AVOCAT
BROCOLI
CAROTTE
CELERI
CEPE
CERISE
CHOU
CITRON

COTON
COURGE
EPINARD
FRAISE
HARICOT
LAITUE
MACHE
MELON
NAVET
NOIX

OIGNON
ORANGE
PATATE
PECHE
PERSIL
POIS
POIVRON
PRUNE
RADIS
TOMATE

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°312

LE MOT-MYSTÈRE EST : EXTRAORDINAIRE

SUDOKU

RÈGLES DU JEU N° 1327

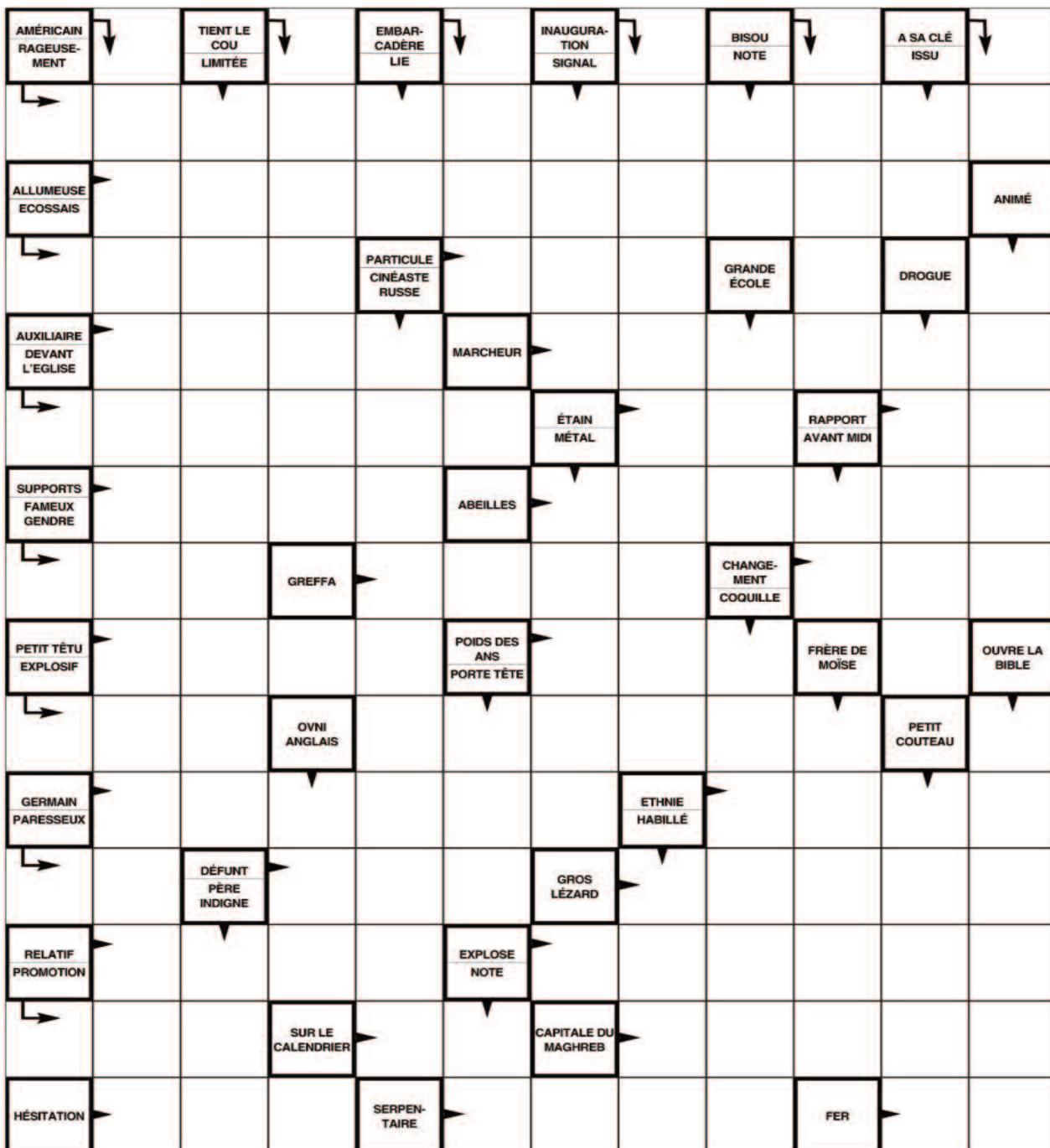
Remplir les carrés de la grille avec des chiffres de 1 à 9 de sorte qu'horizontalement et verticalement chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 9 cases (3x3) contiennent tous les chiffres de 1 à 9.

6			4								
4		8		1	6						7
	9	1	2								
										3	8
3		7							5		9
	5	2									
							9	6	3		
9			7	6		2				4	
						1					5

SOLUTION N°1326

5	2	4	6	3	8	9	7	1			
7	6	8	1	2	9	3	4	5			
1	9	3	7	5	4	6	2	8			
6	4	5	9	8	1	7	3	2			
9	8	2	5	7	3	1	6	4			
3	1	7	4	6	2	8	5	9			
8	7	1	2	4	6	5	9	3			
2	3	6	8	9	5	4	1	7			
4	5	9	3	1	7	2	8	6			

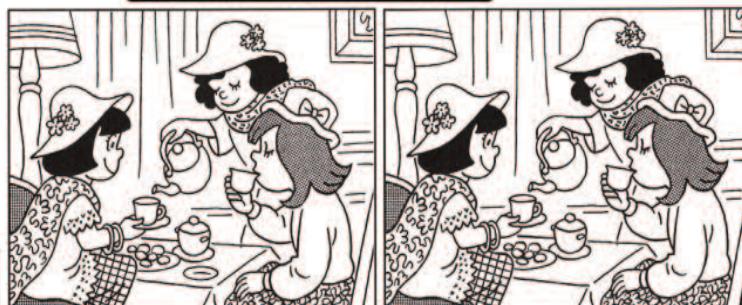
Mots Fléchés N°1335



LES 7 ERREURS



ALGER16
Votre journal !



SOLUTION N°1334



LIGUE 1 (16^e JOURNÉE ACTE 1)

L'ES SÉTIF CARTONNE CONTRE KHENCHELA, L'O AKBOU CHUTE À MOSTA

La 16^e journée de la Ligue 1 Mobilis, lancée avant-hier avec trois premiers matchs au programme, a vu la révolte de l'ES Sétif qui a réussi son premier carton de la saison (4-1) en recevant l'USM Khencela. Rien ne prédestinait pourtant l'équipe de l'USMK à cette déroute inattendue.

D'entrée, cette dernière a flanché dès la 2^e minute de jeu sur un premier but de Djahni, devant les fidèles des Aigles noirs qui n'espéraient pas autant de leur équipe fétiche. Le nombreux public présent, malgré des conditions climatiques assez dures marquées par un froid glacial, sera d'ailleurs vite agréablement réchauffé par un deuxième but qui suivra après à peine six minutes supplémentaires de jeu, grâce à une autre réalisation de l'ESS signée, cette fois, par Hamidi. Avant la pause, Zerrouki corsera une nouvelle fois le score à la 40['] en faveur de son équipe. Au retour des vestiaires, l'USM Khencela réussira tout de même à réduire la marque sur un but inscrit par Bakir à la 50['], avant que l'ES Sétif ne scelle son carton (4-1), après une dernière réalisation de Toual à la 62^e minute. A signaler, par ailleurs, que l'USM Khencela a été réduite à dix après l'expulsion de son gardien Litim qui se fera remplacé dans les buts. A la faveur de son large succès, l'ES Sétif remonte à la 12^e place avec 19 points,



au moment où l'USM Khencela stagne à la 9^e marche du classement avec toujours 21 points. A Mostaganem, l'ESM locale n'a finalement pas abdiqué devant l'O Akbou qui espérait réussir un coup d'éclat, pour se remettre en marche après plusieurs déconvenues, devant ce mal-classé.



Finalement, les Akbouiens ne parviendront même pas à garder le nul entretenu jusqu'à la fatidique 82['], alors que Motrani sonnait la délivrance des siens. Malgré les tentatives de l'O Akbou de revenir à la marque, les locaux résisteront avec ténacité pour conserver leur avantage jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre de la rencontre. Ce qui leur permet d'améliorer leur capital points de 12 unités malgré

cette avant-dernière place peu rassurante. L'O Akbou restait provisoirement à la 4^e place toujours avec 23 points avant la suite des rencontres qui devaient se jouer hier en fin de journée, à savoir ES Ben Aknoune - MC Oran, MB Rouissat - JS Saoura et CS Constantine - MC El Bayadh, prévue à 17 heures. A noter également l'autre précieuse victoire (2-0) réussie, vendredi dernier, par l'autre mal-loté de cette Ligue 1, l'ASO Chlef, contre son invité du jour, le Paradou AC. Du coup, l'ASO double son vis-à-vis par goal average et se hisse à la 13^e place avec 17 points, alors que le Paradou est relégué à la 14^e case avec le même pactole de points. A rappeler enfin que USMA - JSK et CRB - MCA de cette 16^e journée ont été reportés à une date ultérieure pour engagement de ces équipes en coupe africaine des clubs.

Djaffar Chilab

RÉSULTATS

ES Mostaganem 1 - O Akbou 0
ASO Chlef 2 - Paradou 0
ES Sétif 4 - USM Khencela 1

JS KABYLIE

Teixeira, l'Angolais, et Boulkaboul, les deux premières recrues hivernales

La JS Kabylie a officialisé deux premières recrues durant ce mercato hivernal, le week-end qui vient de s'écouler. Les deux néo-Kabyles ont d'ailleurs déjà rejoint l'équipe et s'entraînent avec le groupe. Il s'agit de l'ailier droit angolais Teixeira Jared Lopes et du défenseur Chouaïb Boulkaboul de l'ES Mostaganem.

Les deux joueurs ont été

présentés, avant-hier, soit la veille du match contre les FAR du Maroc, par le président du conseil d'administration El-Hadi Ould Ali et le manager du club Karim Doudane, en l'absence du directeur général sportif, Hakim Medane, qui serait en congé maladie. Dans son annonce de présentation, la direction de la JSK a mentionné que l'Angolais a paraphé un contrat de deux ans et demi.

D. C.

COUPE D'ALGÉRIE

Les quarts de finale programmés les 3 et 4 mars

Les quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football, 2025-2026, se joueront les 3 et 4 mars prochain, selon le calendrier de la seconde partie de la saison, dévoilé par la Ligue de football professionnel (LFP), jeudi dernier, sur son site officiel.

Ainsi, CR Belouizdad - MC Alger et CS Constantine - JSM Béjaïa ouvriront le bal, mardi 3 mars, alors que les deux derniers matchs, USM Alger - JS Saoura et CA Batna - MC Saïda, sont programmés pour mercredi 4 mars.

Les demi-finales se joueront mardi 7 avril, selon la même source, alors que la date du samedi 2 mai a été retenue pour la finale, sous réserve de confirmation.

La LFP précise toutefois que ce calendrier demeure prévisionnel et reste susceptible de légères modifications, en fonction du parcours des clubs algériens engagés en compétitions africaines ou de contraintes organisationnelles.

CR BELOUIZDAD

L'Ivoirien Ahoua, Boukhanhouche et le gardien Bousder engagés

Le mercato hivernal s'emballe enfin du côté de Belouizdad. L'attente a effectivement assez duré, comme le mentionnait d'ailleurs la direction du club sur ses réseaux, jeudi dernier, avant la présentation de trois nouveaux joueurs qui ont officialisé leurs engagements en signant leurs contrats. Il y a d'abord le transfuge de l'USM Alger Salim Boukhanhouche qui a paraphé son contrat, avant que le désormais ex-gardien de l'ES Sétif, Tarek Bousder, ne lui emboîte le pas. Ce dernier s'est engagé pour un bail de trois ans, a indiqué le club algérois qui en faisait part sur ses réseaux. Puis, au tour de l'attaquant ivoirien Jean Charles Ahoua d'être présenté. L'Ivoirien qui arrive du club tanzanien Simba SC a signé un contrat de deux ans et demi, qui court jusqu'au juin 2028. Les trois joueurs ont déjà entamé les entraînements avec le groupe.

D. C.



LIGUE DES CHAMPIONS (3^e JOURNÉE) ST ELOI LUPOPO - MCA
Aujourd'hui à Lubumbashi (Congo) à 14 h

LE MOULOUDIA EN QUÊTE D'EXPLOIT

Dans le cadre de la 3^e journée de la phase de groupes des compétitions continentales, en Ligue des champions, le MC Alger jouera, aujourd'hui à partir de 14 heures, en déplacement, contre le représentant de la RD Congo, St Eloi Lupopo.

Le match est très important pour le Mouloudia qui cherche à refaire son retard dans son groupe (C), où il est logé à la troisième place avec un seul point. Pour rappel, lors de ses deux premiers matchs, le MC Alger avait raté son début en s'inclinant (1 - 0) en déplacement, le 21 novembre dernier, contre le club soudanais d'Al Hilal, puis a été contraint à un nul vierge (0 - 0), et partant au partage des points de la rencontre jouée à Alger en recevant dans la semaine qui avait suivie la formation sud-africaine de Mamelodi Sundowns. Vendredi dernier, Al Hilal et Mamelodi se sont séparés sur le score équitable de deux buts partout (2 - 2) dans le match qui les opposait, à Pretoria, en Afrique du Sud, pour le compte de cette troisième journée du groupe C. Ce qui les place toujours en haut du tableau de cette poule avec cinq points chacun. Avec un goal-



average plus avantageux pour les Sud-Africains (+2) qui s'emparent de la première place, suivis des Soudanais à la deuxième marche avec +1. Ce qui n'est pas pour arranger les affaires de la bande à Mokwena qui se doit de se surpasser, cet après-midi à Lubumbashi, en terre congolaise, pour éviter de se

distancer davantage dans cette course à la qualification au prochain tour. La mission ne s'annonce pas de tout repos pour le capitaine Ayoub Abdelaoui et ses coéquipiers, surtout que leur adversaire direct St Eloi Lupopo tentera certainement le tout pour le tout devant ses supporters pour se relancer lui aussi dans cette même quête. A voir les données en présence, il va sans dire que les Congolais joueront quasiment leur dernière carte dans cette course puisque, après ça, ils auront à faire un déplacement très risqué à Alger pour y affronter à nouveau ce même MCA le 30 janvier prochain. Mais aux Mouloudéens de prouver leur supériorité affirmée dans le championnat national dans cette coupe continentale.

COUPE DE LA CAF :

**CRB - STELLENBOSCH FC,
LA PREMIÈRE PLACE EN JEU
DANS LE GROUPE C**

En Coupe de la CAF, le CR Belouizdad reçoit aujourd'hui également, pour le compte de la 3^e journée de son groupe (C), à partir de 20 heures, au stade Nelson-Mandela

de Baraki à Alger, le Stellenbosch FC d'Afrique du Sud. L'adversaire du jour du représentant algérien est premier de la poule avec 4 points après une première victoire (1 - 0) acquise lors de son premier match à domicile contre l'AS Otoho d'Oyo du Congo, et un nul (1 - 1) ramené de Tanzanie chez les Singida Black Stars le 30 novembre dernier. Le CR Belouizdad est troisième du groupe avec 3 points récoltés suite à une victoire (2 - 0) à Alger en recevant les Singida Black Stars FC de Tanzanie, avant d'aller subir une cuisante défaite (4 - 1) subie chez l'AS Otoho d'Oyo du Congo lors de la deuxième journée, le 29 novembre écouté. A un point d'écart de son adversaire du jour qui n'est autre que le leader de ce groupe, rappelons-le, le CR Belouizdad tient en ce match d'aujourd'hui une belle opportunité pour jouer carrément la première place de cette poule. Surtout que le second, l'AS Otoho d'Oyo, jouera lui hors de ses bases chez les Singida Black Stars de Tanzanie (4e, 1 point) qui jouent quasiment leur survie dans cette compétition. Pour le CRB, c'est donc là le virage à ne pas rater pour se donner le maximum de chances de rester dans la course au prochain tour à élimination directe. Reste maintenant au Chabab de saisir cette conjoncture pour passer devant son concurrent direct du jour et ses autres rivaux du groupe, dès ce soir sur le terrain. Pour ce faire, il a l'avantage de compter sur ses supporters qui promettent d'envahir en masse les tribunes du Nelson-Mandela stadium.

Djaffar C.

PROGRAMME LIGUE DES CHAMPIONS

Groupe C

St Eloi Lupopo - MC Alger (14h)
Joué vendredi
Mamelodi S FC 2 - Al Hilal 2

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

Groupe C

Singida Black Stars - AS Otoho (17h)
CRB - Stellenbosch FC (20h)



CAN 2026 (HANDBALL)

L'ALGÉRIE DOMINE LA ZAMBIE (37-21) ET PASSE AU TOUR PRINCIPAL

La sélection nationale de handball a assuré sa participation au Tour principal de la 27^e édition du Championnat d'Afrique des nations (CAN 2026) après avoir surclassé la Zambie (37-21), hier à Kigali (Rwanda), en match comptant pour la 3^e et dernière journée du groupe A.

Dans un match dominé de bout en bout, les camarades d'Abdi ont fait respecter la logique contre une équipe zambienne déjà éliminée et qui va disputer la Coupe du président, c'est-à-dire, les matchs de classement.

FOOTBALL FÉMININ

LA SELECTION NATIONALE EN STAGE À BLIDA

Le sélectionneur de l'équipe nationale féminine, Farid Benstiti, a programmé un regroupement destiné aux joueuses évoluant dans le championnat national, qui se déroulera du 25 au 29 janvier 2026 à Blida, a indiqué la Fédération algérienne de football. A cet effet, 27 joueuses (23 joueuses de champ et 4 gardiennes de but) ont été retenues pour ce stage. Il est surtout question de leur offrir l'opportunité de démontrer leurs capacités techniques et physiques, en vue d'une éventuelle intégration au sein de la sélection nationale. A lors des prochains rendez-vous», explique-t-on. A signaler que ce regroupement sera marqué par deux matchs d'application. Le premier sera contre

l'Association d'Algér-Centre, lundi 26 janvier 2026 à 16h00, au stade Mustapha-Tchaker de Blida, tandis que le second, projeté pour mercredi 28 janvier 2026 à 16h00, au Centre technique national de Sidi Mousa, sera face aux filles du CR Belouizdad.

Pour rappel, ce regroupement entre dans le cadre de la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations prévue au Maroc du 17 mars au 3 avril prochains.

L'équipe nationale féminine entamera le tournoi final le 17 mars contre le Sénégal, puis jouera le Maroc le 20 du même mois, avant de finir son 1^{er} tour contre le Kenya le 23 mars.

D. C.

«COMPLÉMENT D'ENQUÊTE» ENTRE DÉSINFORMATION ET RACOLAGE

QUAND LE SERVICE PUBLIC FRANÇAIS SOMBRE DANS LE SENSATIONNALISME

Jeudi dernier, France 2 diffusait un nouveau numéro de «Complément d'enquête» intitulé «Rumeurs et coups tordus : la guerre secrète France-Algérie». Une émission qui, selon une dépêche de l'Algérie Presse Service (APS), illustre la dérive inquiétante d'un service public prêt à troquer l'exigence journalistique contre le sensationnalisme et les obsessions d'une extrême droite française.

Le service public audiovisuel français semble avoir perdu toute boussole éthique. Dans sa publication intitulée « Quand le service public français abdique : chronique d'une indigence médiatique », l'APS dénonce un reportage qui n'est ni « une enquête ni un travail d'information équilibré, mais une entreprise de désinformation méthodique, où l'Algérie sert de cible obsessionnelle et de fonds de commerce médiatique ».

Sous couvert de rigueur, France Télévisions adopte ouvertement les thèses d'une frange radicale de la classe politique française, offrant une tribune à ceux



pour qui la haine de l'Algérie est devenue un business idéologique : «France Télévisions, censée incarner la rigueur, adopte les thèses de l'extrême droite et offre une fois de plus une tribune privilégiée à ceux qui ont fait de la haine de l'Algérie leur cheval de bataille, leur marque personnelle, leur business idéologique de caniveau.»

DOUTEUX AU SERVICE D'UN RÉCIT BIAISÉ
L'APS souligne l'incohérence et le danger éditorial de mêler des voix légitimes à celles de figures marginales, parfois criminelles : «En donnant la parole à un dealer de drogue, maître chanteur, analphabète, voyou sans formation ni légitimité intellectuelle, dont la mission manifeste consiste à instiller le doute et à pervertir l'esprit de la jeunesse algérienne.» APS ajoute que «ce personnage exhibe ostensiblement des signes de richesse et ne dissimule nullement le fait d'être entretenu et protégé par les services français.» L'APS met en lumière une dérive obsessionnelle : «L'obsession algérienne d'une frange de la classe politique française a atteint des sommets du ridicule.

Ils se cristallisent autour d'un ex-faux diplomate français, un agité, atteint d'une véritable pathologie obsessionnelle nommée 'Algérie'.» Sa promotion médiatique constante témoigne d'un phénomène où le sensationnel prime sur la vérité.

UNE DÉRIVE QUI MET EN PÉRIL LES RELATIONS BILATÉRALES

Selon l'APS, «que le service public français descende ainsi dans les caniveaux médiatiques n'augure rien de bon pour les relations entre l'Algérie et la France». France 2 multiplie déjà les épisodes similaires, créant un précédent inquiétant pour la crédibilité d'un média censé représenter l'intérêt général. L'APS note que «c'est la troisième fois que ce média public s'attaque frontalement à l'Algérie à coups de récits biaisés, d'approximations grossières et de 'révélations' construites sur du sable».

La guerre de l'audience et la recherche du buzz ne sauraient justifier le sacrifice de l'éthique et de la rigueur. L'APS souligne que «la force de vouloir régler ses propres fractures identitaires sur le dos de l'Algérie, le service public français ne fait que révéler sa propre indigence. Une indigence intellectuelle, éditoriale et éthique, indigne d'un média financé par le contribuable et censé servir l'intérêt général, et non les fantasmes d'une extrême droite en quête permanente de boucs émissaires».

L'Algérie, elle, n'a pas besoin de ces caricatures pour exister. Mais France 2 semble encore y trouver un miroir pour ses propres dérives.

G. S. E.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE À ALGER CONVOQUÉ AU MAE

Le Chargé d'affaires de l'ambassade de France à Alger a été reçu, hier, au siège du ministère des Affaires étrangères (MAE), consécutivement à la diffusion par la chaîne publique «France 2» de ce qui est abusivement présenté comme un documentaire, mais qui n'est en réalité qu'un tissu de contre-vérités profondément offensantes et inutilement provocatrices», a indiqué un communiqué du ministère. La convocation du diplomate français est intervenue consécutivement à la diffusion par la chaîne publique «France 2» de ce qui est abusivement présenté comme un documentaire, mais qui «n'est en réalité qu'un tissu

de contre-vérités profondément offensantes et inutilement provocatrices», précise la même source. Il a été fait observer au diplomate français l'extrême gravité de ce qui suit : Premièrement : La responsabilité d'une chaîne de service public français dans cette véritable agression contre l'Etat algérien, ses institutions et ses symboles. Une agression que cette chaîne publique ne se serait jamais autorisée sans la complicité ou à tout le moins l'assentiment de sa tutelle publique. Deuxièmement : Contreirement à toutes les pratiques et coutumes diplomatiques, la contribution de

l'ambassade de France à Alger et celle de l'ambassadeur personnellement à l'animation de cette campagne outrageante menée par cette chaîne publique renforce le sentiment que celle-ci a bénéficié d'une onction de services officiels français. Troisièmement : L'agissement de la chaîne française en cause représente une nouvelle étape dans l'escalade des menées anti-algéries que des milieux officiels français entretiennent à des fins de maintien des relations algéro-françaises dans un état de crise permanent. Quatrièmement : Le Gouvernement algérien condamne avec une extrême

vigueur l'émission en cause et la teneur inqualifiable des accusations et des offenses qu'elle véhicule à propos de l'Etat algérien et de ses institutions. De même, le Gouvernement algérien exprime sa très forte désapprobation de l'implication de l'ambassadeur de France à Alger dans la commission d'actes manifestement contraires à l'exercice de sa mission telle que codifiée par les lois et consacrée par les coutumes internationales. Enfin, il a été notifié au diplomate français que le Gouvernement algérien se réserve le droit de donner toutes les suites qu'appelle la gravité de tels agissements. APS

SAHARA OCCIDENTAL

L'OCCUPATION MAROCAINE BAFOUE LE DROIT À LA LIBRE CIRCULATION D'AMINATOU HAIDAR

L'Association catalane des amis du peuple sahraoui (ACAPS) a condamné «fermement», vendredi dernier, la violation par l'occupation marocaine du droit à la libre circulation de la militante sahraouie des droits de l'Homme, Aminatou Haidar, empêchée de se rendre à la capitale espagnole Madrid, exigeant de l'occupant de mettre fin à la répression des militants sahraouis et de respecter leurs droits civils et politiques internationalement reconnus. L'ACAPS «condamne avec la plus grande fermeté les événements du 21 janvier 2026», indique l'association dans un communiqué, soulignant que «les autorités d'occupation marocaines ont empêché la militante sahraouie des droits humains, Aminatou Haidar, de se rendre de Dakhla, au Sahara occidental occupé, à Madrid». Selon l'association, Aminatou Haidar a



été «soumise à une fouille humiliante et dégradante» à l'aéroport de Dakhla d'où elle devait prendre un vol pour rallier la capitale espagnole, et s'est vu «refuser la délivrance de la carte d'embarquement». L'ACAPS a dénoncé, à ce titre, «le caractère discriminatoire» de cette «humiliante fouille corporelle» et «l'entrave aux déplacements» de

Haidar, qui s'inscrivent dans «une répression systématique des militants sahraouis». Elle a affirmé, d'ailleurs, que l'intégrité physique et psychologique de cette militante sahraouie est une source de «vive inquiétude», expliquant que durant tout son séjour à Dakhla, elle a été «placée sous surveillance». Cette organisation solidaire de la lutte du peuple sahraoui pour son indépendance a dénoncé également «l'utilisation de mesures administratives comme instrument de répression politique, en violation des droits fondamentaux tels que la liberté de circulation, de manifestation et de communication avec les organisations internationales».

Elle a déploré, dans ce contexte, «la persistance d'un climat de peur et d'intimidation à l'encontre des voix dissidentes au Sahara occidental occupé, caractérisé par la surveillance, le harcèlement, l'espionnage et les intimidations physiques». L'association espagnole a exigé, à cet

effet, des autorités marocaines de «mettre fin à la criminalisation et à la répression des militants sahraouis» et de «respecter leurs droits civils et politiques internationalement reconnus», soulignant la nécessité que Aminatou Haidar «retrouve sa pleine liberté de circulation et de communication, sans menaces ni restrictions».

«Les tentatives de faire taire des voix comme celle d'Aminatou Haidar illustrent clairement comment l'occupant continue de nier les droits fondamentaux et d'entraver toute tentative de dénoncer la répression dont est victime le peuple sahraoui», a relevé l'ACAPS. Elle a exigé, en outre, que le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui «soit garanti», par un véritable processus démocratique supervisé par les Nations unies, soulignant que «ce droit fondamental ne saurait être bafoué au nom d'intérêts géopolitiques ni violé impunément par l'Etat occupant». APS